



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Deslongchamps, directrice et greffière-trésorière adjointe, que le règlement numéro 180 « Règlement décrétant la répartition des dépenses de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption pour l'exercice financier 2024, suivant les articles 148, 975 et 976 du *Code municipal du Québec*, et les articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* », fut adopté par le conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption à sa séance ordinaire du 22 janvier 2024.

Que copie de ce règlement est disponible au bureau de la soussignée et dès son entrée en vigueur sur le site Internet de la MRC (www.mrclassomption.qc.ca).

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À L'ASSOMPTION, ce vingt-neuvième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-quatre.

Nathalie Deslongchamps, OMA
Directrice et greffière-trésorière adjointe